

Pêches et forêts

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En ce qui a trait à l'application du Règlement de la Chambre, je me demande s'il serait possible à la présidence de demander au député s'il fait traîner les choses, afin d'empêcher la Chambre de voter.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Gurbin: Monsieur le Président, ce qui me gêne, c'est de devoir traiter avec ces gens, et non pas d'être ici. Ce que j'essayais de dire, si les députés néo-démocrates veulent bien lire la motion, c'est que même si la motion n'avait pas été débattue cet après-midi, le comité, et j'en attribue tout le mérite au président...

M. Riis: Pourquoi ne l'appuyez-vous pas?

M. Gurbin: C'est reparti. Le comité, dis-je, a accompli un travail considérable.

M. Blaikie: Pourquoi avez-vous trahi votre comité?

M. Gurbin: La motion à l'étude, telle qu'elle est formulée, demande au gouvernement d'envisager un report. Les choses qui se passent ont commencé dès que le comité a présenté sa motion. Elles continueront malgré certains événements survenus entre-temps. Le ministre des Transports (M. Mazankowski), le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), qui a tenu des propos très intéressants cet après-midi, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) font le maximum pour tenter de régler cette question de la façon la plus raisonnable possible.

C'est quelque chose que les députés d'en face devraient comprendre, mais ils sont butés. L'un des principaux points soulevés dans la première intervention de cet après-midi portait sur le décret du conseil. Certes, sur le plan juridique, le ministre des Transports a l'obligation de signer un décret du conseil, mais ce décret donne seulement au CN la possibilité d'agir. C'est une obligation légale.

M. Riis: C'est justement ce qui nous inquiète.

M. Gurbin: Ce n'est pas cela qui va faire tomber un caillou n'importe où sur ces terres. Je pense particulièrement à ce que nous ont dit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Pêches et des Océans. Compte tenu notamment de cette motion et du travail effectué par le comité, le gouvernement doit s'efforcer honnêtement de régler ce problème qui est malheureusement dû au fait que le processus

d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a commencé trop tard à cause de difficultés dont les origines sont très anciennes. Je ne vais pas m'appesantir sur cette question.

M. Keeper: Le vote!

M. Gurbin: J'ai pris la parole il y a une dizaine de minutes, monsieur le Président, et pendant la moitié du temps les députés d'en face n'ont pas cessé de chahuter.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous devons vérifier si le député veut effectivement faire un rappel au Règlement.

M. Fulton: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le député, mais je pense que c'est important. Il ne nous reste que deux minutes, pour ceux qui suivent ce débat ou qui liront le texte des délibérations plus tard...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Gurbin: Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais, si certains députés veulent bien m'accorder leur attention et cesser de se moquer des députés néo-démocrates et libéraux...

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si les députés néo-démocrates n'avaient pas fait perdre tant de temps à la Chambre, nous aurions pu nous prononcer aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Gurbin: Au cours des derniers instants qui me restent, je voudrais...

Le président suppléant (M. Paproski): Sauf erreur, le député de Skeena a invoqué le Règlement. Ou peut-être cherchait-il plutôt à plaisanter avec la présidence?

M. Fulton: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que non. Quoi qu'il en soit, je ne saurais entendre son rappel au Règlement, car il est déjà 18 heures.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)